

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des prestations du Service Reprographie de la Faculté de Droit sont fixés selon les modalités suivantes :

tableau ci-joint

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du service Reprographie de la Faculté de Droit et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 1^{er} avril 2014

Le président de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT



Tarifs des Prestations du Service Reprographie

Impression Noir

Désignation	Prix UT - HT	Prix UT - TTC
Copies A4 sur papier blanc 80 grammes	0,025 €	0,030 €
Copies A3 sur papier blanc 80 grammes	0,050 €	0,060 €
Copies A4 sur papier couleur 80 grammes	0,025 €	0,030 €
Copies A3 sur papier couleur 180 grammes	0,08 €	0,096 €
Reliure dos carré collé	0,20 €	0,24 €
Couverture format 29,7 cm 45 cm pour reliure dos carré collé	0,15 €	0,18 €
Reliure dos collé (Terface)	1,59 €	1,91 €

Impression Couleur

Copies A4 sur papier blanc 80 grammes	0,10 €	0,12 €
Copies A4 sur papier blanc 180 grammes	0,15 €	0,18 €
Copies A3 sur papier blanc 80 grammes	0,20 €	0,24 €
Copies A3 sur papier blanc 180 grammes	0,30 €	0,36 €